



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 16 Juin 2021

RESTAURATION COLLECTIVE À LA POSTE

LA DIRECTION S'ATTAQUE ENCORE À NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Après les attaques sur les effectifs, les organisations du travail, la grande braderie continue :
La Poste a en effet, lancé un appel d'offre pour l'ensemble de la restauration collective.

Les effets seraient : → **La mort de la restauration associative**
→ **La fermeture de nombreux restaurants**

C'est au détour d'une réunion où l'ordre du jour était l'utilisation du budget social dans cette période de pandémie, que la direction de La Poste a fait l'annonce de cet appel d'offre. La forme de l'annonce est aussi choquante que son contenu, puisque cela s'est fait sans convocation et décision du COGAS.

La procédure utilisée et le périmètre n'offrent aucune possibilité de reprise aux associations locales d'usagers. Au contraire, elle privilégie les majors de la restauration collective qui n'en espéraient pas tant : un marché de 100 restaurants répartis sur toute la France dont une trentaine gérée par des associations de postiers.

- **Côté pile**, les dirigeants de La Poste font des louanges aux différents modèles d'associations qui enrichissent le patrimoine de La Poste et offrent un repas de qualité tout en garantissant la sécurité alimentaire aux convives.
- **Côté face**, les vieux démons de la rentabilité refont surface, bradant des années de gestion efficace par les salariés au profit de leurs collègues.

Les Restaurants Associatifs ne font pas de bénéfice. Leur fonctionnement est basé sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ils ont un fonctionnement démocratique et font participer les postiers à leur gestion. L'intégralité des résultats financiers reste

dans son budget et permet d'offrir des prestations améliorées. Ils ne capitalisent pas ni enrichissent qui que ce soit : En effet, ils privilégient l'assiette des usagers en proposant des plats faits « maison » composés de produits de qualité pour un prix très abordable. Ce système leur permet aussi d'assurer aux salariés du RIE la pérennité des dispositions de la convention collective bien supérieure à celle des entreprises de restaurations privées.

L'appel d'offre concerne 80 points de restauration alors que fin 2020 il y en avait 118. C'est donc bien une baisse importante de l'offre que prévoit La Poste. Dans le même temps, localement, La Poste annonce son désengagement de RIA (Restaurant Inter Administratif) et n'installe que des distributeurs dans les nouvelles PFC où pourtant travailleront jusqu'à 300 personnes.

C'est un enterrement de 1ère classe que prépare La Poste pour nos cantines.

La CGT a d'ores et déjà écrit à la présidente du COGAS en protestant fermement contre cet appel d'offre contraire à toutes les décisions prises jusqu'alors par cette instance. La FNRIE (Fédération Nationale des Restaurants Inter-entreprises) s'est emparée du dossier et est également intervenue auprès des décideurs avec tout autant de fermeté.

**ENSEMBLE, ORGANISATIONS SYNDICALES, USAGERS ET SALARIÉS DES RESTAURANTS,
ASSOCIATIONS ET LEURS CONSEILS D'ADMINISTRATION, IMPOSONS :**

- l'arrêt de la procédure, le retrait de l'appel d'offre
- le maintien des associations locales
- une restauration d'entreprise à partir de 60 repas par jour potentiels
- l'accès à tous pour une restauration de proximité
- Le postier ne doit payer que le contenu de son assiette. La préparation, les locaux, leur entretien... devant être financés par les seuls employeurs.